

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

FIPHFP
Fonds pour l'insertion des personnes handicapées
dans la fonction publique

Délibération n° 2016-12-01 du 13 décembre 2016 portant désignation des rapporteurs des commissions du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

NOR : AFSX1631095X

Le comité national du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique,
Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et notamment ses articles 26, 36, 64 ;

Vu le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006, modifié, relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, et notamment son article 12 ;

Vu le règlement intérieur du comité national modifié, et notamment son article 53 ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

1. Les rapporteurs des commissions du FIPHFP sont :

- pour la commission du partenariat et de la communication : M. Yvonnick LAVOLEE ;
- pour la commission évaluation : M. Bruno PICARD ;
- pour la commission des finances : Mme Isabelle PALUD-GOUESCLOU ;
- pour la commission des aides : M. Jacques ZEITOUN.

2. Le directeur du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique est chargé de la mise en œuvre de la présente délibération, de sa diffusion à l'agent comptable et au contrôleur budgétaire du FIPHFP et de sa publication au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Délibération n° 2016-12-01 portant désignation des rapporteurs des commissions du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

Nombre de présents au moment de la délibération : 20.

Votants : 20.

Abstentions : 0.

Nombre de voix « Pour » : 20.

Nombre de voix « Contre » : 0.

La délibération est adoptée.

Fait le 13 décembre 2016.

La vice-présidente,
A. DUGUET

Le directeur,
M. DESJARDINS